



## Clause de non-concurrence et discrimination

Par **Scaufy**, le 11/01/2013 à 11:21

Bonjour,

Une amie travaille depuis 5 ans dans un commerce, à l'embauche son employeur lui a demandé de changer son prénom (trop connoté maghrébin au goût de l'employeur). Sur le coup elle ne se rendait pas compte de l'impact que sa pouvait avoir sur sa vie.

A ce jour, elle ne supporte plus le fait de se faire appeler par un autre prénom que le siens, cela trouble son identité.

Elle souhaite quitter son travail actuelle pour pouvoir exercer avec son vrai prénom. Cependant son contrat de travail comporte une clause de non-concurrence de 3km, ce qui pour son activité, et au vue de l'emplacement de son employeur actuel est un problème majeur.

Est-il possible que la clause de non concurrence soit considérée comme nul au vue de la discrimination du au changement de prénom ?

Cordialement,

Par **P.M.**, le 11/01/2013 à 11:40

Bonjour,

Encore faudrait-il pouvoir prouver qu'il y a eu discrimination et que c'est l'employeur qui a demandé le changement de prénom...

Par ailleurs, il faudrait savoir si la clause de non-concurrence est licite et pour essayer d'en apprécier, que vous la reproduisiez textuellement en écartant éventuellement les noms de personnes et d'entreprise...